

LES CHIENS ET CHEVAUX SUR LES PLAGES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER : LÉGISLATION 2023

Chiens et chevaux sont acceptés sur les plages de l'île de Noirmoutier à certaines périodes et sous certaines conditions. Nous vous remercions de veiller à respecter la réglementation des plages de l'île.

Législation concernant les chiens

PLAGES DE BÂRBATRE	
<i>Plage du Midi, Plage de l'Océan, Plage de la Croix Rouge, Plage des Onchères, Plage des Boucholeurs, Plage des Sables d'Or</i>	
Du 1^{er} octobre au 31 mars	Plages accessibles aux chiens
Du 1^{er} avril au 30 septembre	Plages interdites aux chiens de 9h à 19h
PLAGES DE LA GUÉRINIÈRE	
<i>Plage de la Court, Plage de la Cantine</i>	
Du 15 juin au 15 septembre	Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse, tous les jours de 9h à 20h
PLAGE DE L'ÉPINE	
<i>Plage des Éloux, Plage de l'Océan, Plage Saint-Jean, Plage de la Bosse</i>	
Du 1^{er} juin au 30 septembre	Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse
PLAGES DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE	
<i>Plage de Luzérone, Plage des Lutins, Plage de la Linière, Plage de la Madeleine, Plage du Vieil, Plage de Mardi Gras, Plage de la Clère, Plage des Souzeaux, Plage de l'Anse Rouge, Plage des Dames, Plage des Sableaux</i>	
Du 1^{er} avril au 30 septembre	Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse, de 9h à 19h

Législation concernant les chevaux et équidés

PLAGES DE BÂRBATRE	
<i>Plage du Midi, Plage de l'Océan, Plage de la Croix Rouge, Plage des Onchères, Plage des Boucholeurs, Plage des Sables d'Or</i>	
Du 1^{er} septembre au 30 juin	Plages accessibles aux chevaux et poneys de 8h à 10h et de 18h à 20h. Toute l'année, les chevaux et autres équidés sont interdits sur les dunes de Barbâtre
Du 1^{er} juillet au 31 août	Plages interdites aux chevaux et autres équidés. Toute l'année, les chevaux et autres équidés sont interdits sur les dunes de Barbâtre
PLAGES DE LA GUÉRINIÈRE	
<i>Plage de la Court, Plage de la Cantine</i>	
Du 15 juin au 15 septembre	Plages interdites pour les chevaux et autres équidés
PLAGES DE L'ÉPINE	
<i>Plage des Éloux, Plage de l'Océan, Plage Saint-Jean, Plage de la Bosse</i>	
Du 1^{er} juin au 30 septembre	Plages interdites aux chevaux et autres équidés
PLAGE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE	
<i>Plage de Luzérondre, Plage des Lutins, Plage de la Linière, Plage de la Madeleine, Plage du Vieil, Plage de Mardi Gras, Plage de la Clère, Plage des Souzeaux, Plage de l'Anse Rouge, Plage des Dames, Plage des Sableaux</i>	
Du 15 juin au 15 septembre	Plages interdites aux chevaux et autres équidés (exception faite des plages de Luzérondre et de la Linière où l'accès des chevaux est autorisé uniquement à marée basse et sur la partie basse de la plage, le soir à partir de 19h et le matin jusqu'à 10h.